

# INFORMATIONS

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ECHAFAUDAGE, PALISSADE, BENNE, NACELLE, DEPÔT DE MATERIAUX, etc. ...

### I/ LA DEMANDE

Le dossier doit être déposé **quinze jours ouvrés** avant le début des travaux.

#### IL DOIT COMPRENDRE :

- nom, prénom, adresse, téléphone et **adresse-mail obligatoirement** du demandeur,
- lieu des travaux (rue, numéro),
- nature des travaux - n° permis de construire ou permis de démolir ou DP (déclaration préalable),
- durée de l'occupation du domaine public (date de début et date de fin),
- largeur du trottoir, chaussée, indication du mobilier urbain,
- (Panneaux publicitaires, candélabres, feux tricolores, signalisation verticale et horizontale, etc...)
- **une photo ou un plan de situation**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE TRAITÉ**

### II/ PRINCIPALES REGLEMENTATIONS

#### a) pour la sécurité publique

- la signalisation temporaire verticale (panneaux de stationnement ou de déviation) doit être installée par l'entreprise **huit jours** avant l'installation de la palissade ;
- l'éclairage (guirlande électrique ou lanternes) sera mis en place par l'entreprise dès l'occupation ;

#### b) pour la protection de l'environnement

- Toutes affiches et graffitis seront retirés immédiatement ;

**EN CAS DE NON RESPECT DE CES DISPOSITIONS  
UN PROCES VERBAL SERA DRESSE A L'ENCONTRE DU DEMANDEUR**

TARIFS 2025	
<u>DESIGNATION</u>	<u>REDEVANCE</u>
Dépôt de matériaux sans palissade, benne, compresseur, bétonnière, Nacelle, chariot élévateur...	13,34€/ jour
Echafaudage	7,77€/m <sup>2</sup> /quinzaine
Palissade, baraque, bungalow	5,55€/m <sup>2</sup> /mois pour 1 <sup>er</sup> semestre 9,98€/m <sup>2</sup> /mois à partir du 7 <sup>ème</sup> mois
Alimentation provisoire de chantier	7,11€/ml/an

Délibération séance du 12 décembre 2024 pour l'année 2025 ID : 045-214502346-20241212-241212H7951H1-DE

**Redevance à régler directement à la Régie des Droits de Voirie : chèque (à l'ordre du trésor public) ou virement bancaire en contrepartie de la permission.**

- A RETOURNER A MAIRIE D'ORLEANS : ESP-PEI/Occupation du Domaine public Place de l'Etape - 45040 ORLEANS cedex 1  
OU A DEPOSER A LA MAIRIE D'ORLEANS – Place de l'Etape - GUICHET N° 9  
OU : **desp-odp@orleans-metropole.fr**

**INSTRUCTEUR : Patrick DARBONVILLE : 02.38.79.25 91**

**Adresse E-Mail : desp-odp@orleans-metropole.fr**